L'Institut national du cancer (INCa)

12 avril 2011

L'Institut national du cancer est un groupement d'intérêt public créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, dans le cadre du Plan cancer 2003-2007, pour coordonner les actions de lutte contre le cancer. L'Etat est représenté par les ministères chargés de la santé et de la recherche au sein de l'INCa, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la lutte contre le cancer en France autour d'une double ambition : contribuer à diminuer la mortalité par cancer en France et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer.

Son programme de travail s'inscrit dans les axes du nouveau Plan cancer 2009-2013. L'Institut participe au comité de pilotage en charge de la mise en œuvre du plan et en assure le suivi.

L'Institut National du Cancer agit pour :

- Mieux prévenir les cancers
- Diagnostiquer plus tôt les cancers
- Garantir l'accès à des soins de grande qualité pour tous dans le respect du principe d'équité et rendre plus accessibles innovations et progrès
- Apporter une information adaptée aux populations, aux patients et aux professionnels
- Rechercher des moyens plus efficaces pour prévenir, diagnostiquer, traiter les cancers.

Missions :

Les missions de l'INCa ont été définies par la Loi de santé publique du 9 août 2004 et rappelée dans son Contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat en janvier 2011 :

- L'INCa est l'opérateur de l'Etat chargé d'encourager et de favoriser la coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre le cancer en France. A ce titre il assure le suivi de la mise en œuvre du Plan cancer 2009-2013 pour le comité de pilotage interministériel.
  Il veille au maintien de la transversalité du dispositif de lutte contre le cancer et à l'intégration de toutes les dimensions : recherche, santé publique, observation, information, prise en charge sanitaire et sociale, insertion professionnelle.

- L'INCa recueille les informations les plus actualisées issues des différents producteurs de données, en réalise l'analyse et la synthèse pourproduire une expertise pluridisciplinaire et partagée sur les questions relatives à la cancérologie : facteurs de risque, problématiques de démographie, radiothérapie, tests génétiques, évolution des organisations, impact des changements technologiques, accompagnement social…
  Il assure la définition des référentiels de bonnes pratiques et de prise en charge en cancérologie, ainsi que les critères d'agrément des établissements et des professionnels de santé en cancérologie
  Il assure une veille scientifique et la met à disposition de tous les acteurs

- L'INCa met en œuvre de finance des actions de recherche, sur la base d'appels à projets, pour faire émerger l'innovation scientifique, technologique et organisationnelle
- L'INCa produit une information de référence sur les cancers et la cancérologie pour le grand public, les professionnels et les patients et favorise son appropriation par les différents publics.
- L'INCa développe des actions communes entre opérateurs publics et privés
- L'INCa participe à des programmes européens et internationaux afin de renforcer la présence de la recherche française dans ces actions.

Organisation :

La gouvernance de l'Institut s'appuie sur le conseil d'administration qui rassemble l'Etat, majoritaire, les fédérations hospitalières, les organismes de recherche, l'Assurance maladie, les grandes organisations caritatives et des personnalités qualifiées ; un conseil scientifique international et un comité de déontologie. Les professionnels de santé, les malades, leurs proches et les usagers participent aux actions de l'INCa à travers deux comités consultatifs.

Pour mener à bien ses missions, l'INCa est organisé autour de quatre directions techniques : la recherche, la santé publique, les soins et la vie des malades, l'information des publics. Il compte 19 départements thématiques, rattachés aux directions ou transversaux (fonctions support) ainsi que quatre missions (radiothérapie, anatomo-pathologie et génétique, suivi du plan cancer et audit interne).
L'INCa travaille en partenariat avec les autres entités, publiques et privées, et signe à ce titre de nombreuses conventions de subventionnement et des accords-cadres.

Liens :

- Consultez le site Internet